

MONDO TV FRANCE

Société Anonyme

53 rue Gérard

75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

MONDO TV FRANCE

Société Anonyme

53 rue Gérard
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Mondo TV France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONDO TV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 1.2 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur dépréciation éventuelle et nous nous sommes assurés que la note 1.2 de l'annexe fournit une information appropriée.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant

d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2018

Le commissaire aux comptes

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Jean Paul SEGURET

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	18 931 535	18 419 711	511 825	16,48	674 248	36,38
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	405 661		405 661	13,06	119 480	6,45
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	135 081	109 251	25 830	0,83	20 037	1,08
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	21 425		21 425	0,69	21 425	1,18
TOTAL (I)	19 493 702	18 528 961	964 741	31,06	835 190	45,07
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	477 939		477 939	15,39	720 920	38,90
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	66 143		66 143	2,13	19	0,00
. Personnel	604		604	0,02	623	0,03
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 789		7 789	0,25	2 941	0,16
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	28 098		28 098	0,90	24 280	1,31
. Autres	484 690		484 690	15,60	54 323	2,93
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 059 078		1 059 078	34,09	209 034	11,28
Charges constatées d'avance	17 303		17 303	0,56	5 833	0,31
TOTAL (II)	2 141 645		2 141 645	68,94	1 017 973	54,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 635 347	18 528 961	3 106 385	100,00	1 853 163	100,00

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017 (12 mois)		31/12/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 152 096)	1 152 096	37,09	1 100 000	59,36
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	397 904	12,81		
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	110 000	3,54	110 000	5,94
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	19 951	0,64	503 736	27,18
Résultat de l'exercice	-743 391	-23,92	-483 784	-26,10
Subventions d'investissement	882 620	28,41	94 700	5,11
Provisions réglementées				
	TOTAL(I)	58,56	1 324 651	71,48
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
	TOTAL(II)			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
	TOTAL (III)			
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles	50 000	1,61		
Autres Emprunts obligataires	625	0,02		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	238 781	7,69	420	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	41 889	1,35	41 889	2,26
. Associés	538 080	17,32	262 539	14,17
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 214	5,61	92 350	4,98
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	21 393	0,69	19 274	1,04
. Organismes sociaux	162 611	5,23	76 378	4,12
. Etat, impôts sur les bénéfices			180	0,01
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 756	0,15	10 482	0,57
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	9 451	0,30		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	405	0,01		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	45 000	1,45	25 000	1,35
	TOTAL(IV)	41,44	528 512	28,52
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	3 106 385	100,00	1 853 163	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 07/03/2018

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	210 050		210 050	100,00	338 047	100,00	-127 997	-37,85
Chiffres d'Affaires Nets	210 050		210 050	100,00	338 047	100,00	-127 997	-37,85
Production stockée								
Production immobilisée			286 180	136,24	40 797	12,07	245 383	601,47
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			150 397	71,60	43 210	12,78	107 187	248,06
Autres produits			282	0,13	3	0,00	279	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			646 909	307,98	422 056	124,85	224 853	53,28
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			565 242	269,10	398 412	117,86	166 830	41,87
Impôts, taxes et versements assimilés			19 187	9,13	9 933	2,94	9 254	93,16
Salaires et traitements			413 408	196,81	316 014	93,48	97 394	30,82
Charges sociales			189 336	90,14	130 996	38,75	58 340	44,54
Dotations aux amortissements sur immobilisations			171 309	81,58	154 413	45,68	16 896	10,94
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			85 482	40,70	24 931	7,38	60 551	242,87
Total des charges d'exploitation (II)			1 443 964	687,44	1 034 698	306,08	409 266	39,55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-797 055	-379,45	-612 642	-181,22	-184 413	-30,09
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilés			-9 804	-4,66	977	0,29	-10 781	N/S
Différences négatives de change			20	0,01			20	N/S
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			-9 784	-4,65	977	0,29	-10 761	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			9 784	4,66	-977	-0,28	10 761	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-787 271	-374,79	-613 619	-181,51	-173 652	-28,29

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 07/03/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	44 632	21,25			44 632		N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital							
Reprises sur provisions et transferts de charges			116 737	34,53	-116 737		-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)	44 632	21,25	116 737	34,53	-72 105		-61,76
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	751	0,36	738	0,22	13		1,76
Charges exceptionnelles sur opérations en capital							
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)	751	0,36	738	0,22	13		1,76
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	43 881	20,89	115 999	34,31	-72 118		-62,16
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)			-13 835	-4,08	13 835		-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	691 540	329,23	538 794	159,38	152 746		28,35
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 434 931	683,14	1 022 578	302,50	412 353		40,32
RÉSULTAT NET	-743 391	-353,90	-483 784	-143,10	-259 607		-53,65
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

SA MONDO TV FRANCE

« Production Audiovisuelle de films d'animation »

Société anonyme au capital de 1 152 095,57 €

RCS PARIS : 489 553 743

Siège social : 52, rue Gérard 75013 PARIS

Comptes annuels : ANNEXE

Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017

La société SA MONDO TV France se caractérise par les données suivantes au 31 décembre 2017 :

Total du bilan	3 106 385 €
Chiffre d'affaires	210 050 €
Perte	743 391 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de la société SA MONDO TV FRANCE pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, soit 12 mois d'exploitation.

Le sommaire est le suivant :

1. Règles et méthodes comptables
 - 1.1. Immobilisations corporelles
 - 1.2. Immobilisations incorporelles
 - 1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées
 - 1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours
 - 1.2.3. Les frais préliminaires
 - 1.2.4. Méthode d'amortissement
 - 1.2.5. Dépréciations
 - 1.3. Les autres immobilisations incorporelles
 - 1.3.1. Les logiciels
 - 1.4. Immobilisations financières
 - 1.5. Créances clients et autres créances
 - 1.6. Capital
 - 1.7. Subventions d'investissement
 - 1.8. Co-producteurs
 - 1.9. Produits constatés d'avance
 - 1.10. Crédits d'impôts

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat
 - 2.1. Immobilisations et amortissements
 - 2.2. État des créances
 - 2.3. Éléments relevant des entreprises liées
 - 2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance
 - 2.5. Charges à payer
 - 2.6. Capitaux propres
 - 2.7. Emprunts obligataires
 - 2.8. État des échéances des dettes
 - 2.9. Ventilation du chiffre d'affaires
 - 2.10. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice
3. Informations complémentaires
 - 3.1. Situation fiscale latente
 - 3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants
 - 3.3. Effectif
 - 3.4. Engagements de complément de retraite
 - 3.5. Honoraire du commissaire aux comptes
 - 3.6. Engagements hors bilan reçus
 - 3.7. Engagements hors bilan consentis
 - 3.8. Consolidation
 - 3.9. Événement post-clôture

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-08 et du plan comptable général 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles sont définies par le règlement n°2014-03 du 6 juin 2014.

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- Matériel professionnel : 2 à 5 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Agencements-installations : 8 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans

1.2. Immobilisations incorporelles

1.2.1. Les séries audiovisuelles d'animations terminées

Les séries audiovisuelles d'animations terminées sont valorisées à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des apports et des charges directement affectables, y compris les droits d'auteurs. Les frais financiers sont inclus dans le coût du film. La base d'amortissement est constituée par le prix de revient diminué des apports des co-producteurs.

1.2.2. Les séries audiovisuelles d'animation en cours

Pour les séries audiovisuelles d'animation en cours le même principe de valorisation est adopté. Les parts de co-production et les aides figurent au passif du bilan, soit en produits constatés d'avance ou en dettes sur immobilisations.

1.2.3. Les frais préliminaires

Les frais préliminaires sur des productions en cours de développement sont immobilisés que si à la clôture de l'exercice ils ont des probabilités d'aboutir.

1.2.4. Méthode d'amortissement

L'application des règlements CRC n°2002-10, CRC 2003-07 et CRC 2004-06 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs implique que le mode d'amortissement reflète le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Cet amortissement économique doit être pratiqué sur la valeur brute de l'immobilisation incorporelle, déduction faite de l'amortissement sur subventions CNC pour lesquelles un agrément définitif a été obtenu. (Amortissement prioritaire sur les subventions)

La société a décidé d'appliquer le dispositif doctrinal de 1952 à savoir, les producteurs d'œuvres audiovisuelles et les distributeurs de films cinématographiques peuvent calculer l'amortissement de leurs films ou de leurs droits selon des modalités particulières.

Chaque film ou droit peut tout d'abord être amorti, à la clôture de l'exercice, à hauteur des recettes nettes provenant de son exploitation au cours de ce même exercice.

L'amortissement d'une œuvre non complètement amortie, peut être complété à due concurrence par prélèvement sur les recettes nettes disponibles d'autres films dans la limite de la date Dernier Tour Manivelle.

L'amortissement d'une œuvre peut être amorti linéairement à compter de la date du visa ou du PAD sur 3 ans.

1.2.5. Dépréciations

Chacune des œuvres du catalogue est dépréciée si sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage.

La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

La valeur d'usage d'un actif est la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie.

La société détermine la valeur d'usage de ses œuvres en fonction entre autre de l'actualisation des flux nets de trésorerie attendus. Les flux nets de trésorerie attendus proviennent des prévisions de recettes établies par les distributeurs à la demande de la Direction. La réalisation des prévisions de recettes peut présenter un caractère incertain. S'il s'avère que la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'œuvre, une dépréciation est constatée

1.3. Les autres immobilisations incorporelles

1.3.1. Les logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et amortis sur un an.

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières concernent des dépôts de garantie pour des loyers, des cautions remises aux fournisseurs.

1.5. Créances clients et autres créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le recouvrement devient aléatoire.

1.6. Capital

Le capital correspond aux apports fait par l'actionnaire unique lors de la constitution de la société et lors des augmentations de capital intervenues. Mondo TV France est la filiale de la société de droit italien Mondo TV S.P.A. Les primes d'émissions résultent de la conversion des obligations effectuées au cours de l'exercice.

1.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions du CNC, des collectivités publiques et du programme européen MEDIA pour la production des œuvres. Dans l'hypothèse où la subvention d'investissement serait conditionnée à des critères spécifiques, par mesure de prudence, nous ne constatons que les sommes encaissées.

Ces subventions sont rapportées au résultat en produits exceptionnels de l'exercice au

cours duquel les œuvres ont obtenu leur PAD ou leur visa d'exploitation. Elles sont neutralisées par une dotation aux amortissements du même montant en charges exceptionnelles.

1.8. Co-producteurs

Les apports coproducteurs sont comptabilisés au passif du bilan lorsque l'œuvre est en cours de production.

1.9. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des financements engagés pour des films en cours et dont la contrepartie est constatée pour partie en facture à établir.

1.10. Crédits d'impôts

Les articles 220 sexies, 220 F et 223 O du code général des impôts instituent pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, un crédit d'impôt calculé sur des dépenses spécifiques de production.

Ce dispositif est encadré par deux agréments délivrés par le Centre National de la cinématographie, l'un provisoire et l'autre définitif délivré une fois l'œuvre terminée. Cet agrément définitif atteste que l'œuvre a effectivement rempli les conditions permettant de bénéficier du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé année par année et constaté comptablement au crédit du compte "695 - impôt sur les sociétés" par la contrepartie du compte "444 – Créance d'impôt sur les sociétés" à l'actif du bilan que le film soit en cours ou terminé.

La société a également bénéficié du crédit d'impôt compétitivité emploi. Il est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Il est comptabilisé en diminution des charges de personnel, au crédit du compte 649100. Son montant s'élève à 7 789 € au 31 décembre 2017. Le crédit d'impôt de l'exercice précédent a servi à reconstituer le fonds de roulement de la société.

2. Complément d'informations relatives au bilan, au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations	Valeurs brutes au 01/01/2017	Acquisitions / Virement de poste à poste	Cessions / virement de poste à poste	Valeurs brutes au 31/12/2017
Immobilisations Incorporelles	19 051 016	286 180	0	19 337 196
Films	18 807 596			18 807 596
Films en cours	119 484	286 180		405 664
Application smartphone	102 826			102 826
Logiciels	21 111			21 111
Immobilisations Corporelles	120 401	14 680	0	135 081
Agencement	20 691	8 769		29 460
Matériel de bureau	85 473	5 911		91 384
Matériel de transport	14 238			14 238
Immobilisations financières	21 425	0	0	21 425
Dépôts et cautionnements	21 425			21 425
Actif immobilisé	19 192 842	300 860	0	19 493 702

Amortissements	Amortissements au 01/01/2017	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2017
Immobilisations Incorporelles	18 257 288	162 423	0	18 419 711
Films	18 139 927	155 848	0	18 295 774
Application smartphone	96 250	6 575		102 826
Logiciels	21 111		0	21 111
Immobilisations Corporelles	100 364	8 887	0	109 250
Agencements	10 995	2 842		13 837
Matériel de bureau	80 280	3 197		83 477
Matériel de transport	9 089	2 848		11 936
Total amortissements	18 357 651	171 309	0	18 528 961

2.2. État des créances

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.3. Éléments relevant des entreprises liées

Les montants concernant les entreprises liées sont les suivants :

Poste	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Créances clients	472 353
Autres dettes	0
Chiffre d'affaires	127 195
Charges externes	127 195

Toutes les transactions effectuées avec les parties liées ont été conclues à des conditions

normales de marché.

2.4. Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Ces charges et produits sont à échéance à moins d'un an.

2.5. Charges à payer

L'état des charges à payer est à échéance à moins d'un an.

2.6. Capitaux propres

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme le présente le tableau ci-dessous.

	au 01/01/2017	Affectation	2017	au 31/12/2017
Capital	1 100 000		52 096	1 152 096
Prime d'émission			397 904	397 904
Réserve légale	110 000			110 000
Autres Réserves	0			0
Report à nouveau	503 735	-483 784		19 951
Résultat de l'exercice	-483 784	483 784	-743 391	-743 391
Situation nette	1 229 951	0	-293 391	936 560
Dividendes		0		

Le capital est divisé en 110 705 190 actions de 0,0104 euros chacune.

2.7. Emprunts obligataires

La société a émis un emprunt obligataire convertible en action (OCA) avec bons de souscription d'actions (BSA) de 500 000 € par émission de 50 obligations au cours de l'exercice de valeur nominale de 10 000 €.

Le prix de conversion des OCA est basée sur la moyenne du cours de l'actions des 3 jours précédents la conversion diminué d'un abattement de 8%.

A chaque obligation est attachées deux catégories de BSA soit 50 BSA1 et 50 BSA2. Les BSA sont immédiatement détachés des OCA et sont librement cessibles à compter de leur émission. Chacun des BSA dont le droit de souscrire à une action ordinaire de la société à leur prix d'exercice respectif.

Le prix unitaire d'exercice des BSA1 serait de 0,17755 € et de 0,23 € pour les BSA2. Ce prix d'exercice et le nombre de BSA pourraient être modifiés en cas de changement du montant nominal de l'action.

Le délai d'exercice des BSA correspond à une période commençant le 1^{er} avril 2018 pour se terminer le 1^{er} avril 2021. Au 31 décembre 2017 aucun BSA n'a donc été exercé.

L'incidence de l'exercice des BSA sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital de la société serait la suivante au 31 décembre 2017 :

	Avant exercice des BSA	Exercice des BSA	Après exercice des BSA
Capital	1 152 096	52 035	1 204 130
Prime d'émission	397 904	966 845	1 364 749
Réserve légale	110 000		110 000
Autres Réserves	0		0
Report à nouveau	19 951		19 951
Résultat de l'exercice	-760 694		-760 694
Situation nette	919 257	1 018 879	1 938 136
Nombre d'actions	110 705 190	5 000 000	115 705 190
Situation nette par action	0,00830	0,20378	0,01675

2.8. État des échéances des dettes

	Total	à moins d'un an	de 1 a 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataire	50 625	50 625		
Découvert bancaire	238 781	238 781		
Emprunts et dettes financières	41 889	41 889		
Dettes financières de coproductions	538 080	538 080		
Dettes fournisseurs	174 214	174 214		
Dettes fiscales et sociales	198 211	198 211		
Dettes à l'égard des actionnaires	0	0		
Autres dettes	405	405		
Total	1 242 205	1 242 205		

2.9. Ventilation du chiffre d'affaires

La société a une activité de production audiovisuelle de films d'animation

Pour cet exercice la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 210 050 €.

2.10. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

Néant.

3. Informations complémentaires

3.1. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilité de certains produits dans le résultat fiscal (différences temporaires),
- des impôts à payer sur des éléments de capitaux propres qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Compte tenu de ses déficits fiscaux la société dispose d'une économie d'impôt latente de 900 316 €.

3.2. Rémunération, avances et crédits alloués aux dirigeants

Ces informations ne sont pas communiquées pour respecter la confidentialité.

3.3. Effectif

L'effectif est composé au 31 décembre 2017 de 3 permanents.

3.4. Engagements de complément de retraite

Compte tenu de l'effectif de 3 permanents, l'engagement de retraite est jugé non significatif.

3.5. Honoraire du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre de la mission de contrôle légal s'élèvent à 12 500 € et au titre des services autres que la certification des comptes à 2 500 €.

3.6. Engagements hors bilan reçus

La société détient un droit à recettes sur la série Gawayn dont elle est coproducteur.

Le Fonds de soutien disponible auprès du CNC au 31 décembre 2017 est de 724 647 €.

3.7. Engagements hors bilan consentis

Néant.

3.8. Consolidation

La société est consolidée dans le groupe Mondo TV S.P.A.

3.9. Evénement post-clôture

Aucun événement post-clôture n'ayant un lien direct avec une situation existante à la clôture de l'exercice et ayant une influence sur le patrimoine et la situation financière notable de l'entité n'a eu lieu.

3.10. Evénement significatif de l'exercice

La société a émis un emprunt obligataire convertible en action (OCA) avec bons de souscription d'actions (BSA) de 500 000 € par émission de 50 obligations au cours de l'exercice de valeur nominale de 10 000 €.